



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Décision

portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement externe d'ingénieurs de recherche de 2ème classe, branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e biologiste en laboratoire, session 2020

N° A1A43IR2ES1

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2ème classe,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement externe d'ingénieurs de recherche de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant, de la terre et de l'environnement), emploi-type Ingénieur-e biologiste en laboratoire, au titre de l'année 2020 :

Monsieur DE MONTIGNY Jacky, professeur des universités de classe exceptionnelle, président, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Madame RAISON Sylvie, maître de conférences hors classe, vice-présidente, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Madame SOHM Bénédicte, ingénieure de recherche de 1ère classe, experte, Université de Lorraine, Metz.

Monsieur VILLA Pascal, ingénieur de recherche hors classe CNRS, expert, Centre national de la recherche scientifique, Illkirch.

Monsieur WAGNER Renaud, ingénieur de recherche hors classe CNRS, expert, Centre national de la recherche scientifique, Strasbourg.

Madame BLEYKASTEN-GROSSHANS Claudine, maître de conférences de classe normale, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Monsieur HEINTZ Dimitri, ingénieur de recherche de 1ère classe CNRS, Centre national de la recherche scientifique, Strasbourg.

Madame FRIEDRICH Anne, maître de conférences de classe normale, suppléante, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Madame KEYSER Christine, professeure des universités de 2ème classe, suppléante, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 19/06/2020

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et par délégation,

Le chef du bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF et des personnels de direction, des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)


Dominique MOZZICONACCI